

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CD26

présenté par

M. Guy Bricout, M. Pancher, M. Lagarde, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Benoit

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 49, insérer l'article suivant:

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Au plus tard le 1er février 2018, le Gouvernement remet au Parlement un rapport étudiant les modalités de financement des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN), des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et des aides à la conversion en agriculture biologique, pour les années 2019 et 2020.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'avère qu'au vue de l'analyse des dépenses, les crédits européens seront très insuffisants pour financer différentes mesures de développement rural telles que les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN), les aides à l'agriculture biologique et les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). Aussi, afin de donner aux agriculteurs la visibilité dont ils ont besoin, notamment pour la conduite de leurs projets, il convient de conduire une mission d'expertise afin de déterminer la trajectoire financière 2019-2020 des dépenses de développement rural.